AMOV
ASSOCIATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS VAUDOIS

Président
Dr Pierre de VEVEY
Rue Sodaz 5
1273 CHAVORNAY
Tél : 024/441.41.49
Fax : 024/441.41.64
E-Mail : m.p.devevey@bluewin.ch

TARMED Suisse
Spitalgasse 9
3011 BERNE

Chavornay, le 22 janvier 2004

Concerne : Taxe d'urgence

Madame, Monsieur,

La mise en route au 1er janvier 2004 du TARMED LAMal a confirmé d'emblée certaines incohérences d'application du tarif, en particulier concernant les taxes d'urgence. Notre comité regrette d'ambiguité de la nomenclature essentiellement pour les urgences de type A.

En effet ce type d'urgence « toutes affaires cessantes » les jours ouvrables et le samedi matin est plutôt rare. Par contre nos consultations, dans ces tranches horaires, sont régulièrement surchargées de patients que nous rajoutons le jour même. Même si ces malades ne répondent pas strictement au sens de l'urgence A, ils perturbent le bon déroulement de nos journées, occasionnent des retards et sont générateurs de stress aussi bien pour les médecins que pour leur personnel.

Le comité de l'AMOV propose la disparition de la taxe A au profit d'une revalorisation de la consultation demandée par le patient le jour même.

Quant aux urgences B et C nous estimons que les taxes doivent être maintenues inchangées et être applicables à tout dérangement survenant la nuit ou le week-end. La garde médicale doit absolument être financièrement valorisée afin d'être attractive et ainsi maintenue à un niveau de qualité honorant la médecine de premier recours.

En espérant que cette lettre retienne toute votre attention, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr M. Potin
Vice Président

Dr P. De Vevey
Président

Copies : Dr J. de Haller, président SSMG
Dr C.-A. Favrod Coune, président SVM.